

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

5. Annexes



Vu pour être annexé au Plan Local d'Urbanisme intercommunal
arrêté par délibération du Conseil Communautaire de Bretagne
Romantique, en date du 29 février 2024,
Fait à La Chapelle-aux-Filtzméens

Loïc REGEARD,
Président de la Communauté de Communes

Date d'arrêt

29/02/2024

Pièce du PLUi

5